



Grenville-sur-la-Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

AVIS PUBLIC

Avis public est donné que le conseil municipal statuera, sur les **demandes de dérogations mineures** qui suivent, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 14 mars 2023 à 19h00, à l'hôtel de ville situé au 88, rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge.

1. 35 chemin Scotch : La demande est à l'effet d'autoriser la transformation du garage attaché existant en chambre à coucher et construction d'un garage attaché à une remise déjà existante, à condition que la remise existante soit déplacée dans la cour arrière en respectant les marges de recul, tel que stipulé à la grille de zonage A-04 du règlement RU-902-01-2015 en vigueur.
2. 10 rue Paquette : La demande est à l'effet d'autoriser la démolition du garage et reconstruction à 13 mètres allant à l'encontre de la marge avant de 3 mètres minimum à 5 mètres maximum, tel que stipulé à la grille de zonage UI-01 du règlement no RU-902-01-2015 en vigueur.
3. Lot 5 925 511 sur le chemin du Panorama : La demande est à l'effet d'autoriser la construction d'un nouveau bâtiment principal à 14,1 mètres allant à l'encontre de la marge avant de 3 mètres minimum à 5 mètres maximum, tel que stipulé à la grille de zonage UI-01 du règlement no RU-902-01-2015 en vigueur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de cette séance.

PUBLIC NOTICE

Public Notice is hereby given that the Municipal Council will decide on the following requests for minor exemption at a special meeting to be held on March 14, 2023, at 7:00 pm at the Town Hall at 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge.

1. 35 Scotch Road: The request is to authorize the conversion of the existing attached garage into a bedroom and the construction of a garage attached to an existing shed, provided that the existing shed is moved to the backyard respecting the setbacks, as stipulated in zoning grid A-04 of by-law RU-902-01-2015 in force.
2. 10 Paquette Street: The request is to authorize the demolition of the garage and reconstruction at 13 meters, in contravention to the front setback of 3 meters minimum and 5 meters maximum, as stipulated in the zoning grid UI-01 of by-law no. RU-902-01-2015 in force.
3. Lot 5 925 511 on Panorama Road: The request is to authorize the construction of a new main building at 14.1 meters, in contravention to the front setback of 3 meters minimum and 5 meters, as stipulated in zoning grid UI-01 of by-law no. RU-902-01-2015 in effect.

Any interested person may be heard by the Council with respect to this application at that session.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce 14 février 2023
GIVEN AT GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, this February 14, 2023

Marc Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier
Director general and clerk-treasurer